



PROGRAMME FORMATION

DPE ttb avec mention

Prérequis

Pré requis formation conseillés (non obligatoire)

- Avoir des connaissances générales du bâtiment (voir formation « Termes Techniques du Bâtiment » chez EBTP).
- Avoir suivi la formation initiale de 3 jours « DPE I » dit DPE sans mention

Objectifs

Être capable de réaliser un DPE (Diagnostic de Performance Energétique) sur les ouvrages suivants :

- **A l'immeuble ou des bâtiments à usage principal autre que d'habitation**
- **Obtenir une attestation de formation** obligatoire pour se présenter à l'examen de **certification** conformément à l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant entre autres les modalités de formation et certification des opérateurs en diagnostic immobilier.

Durée

2 jours (16h)

Délai d'accès

Immédiat

Tarifs

Voir grille des tarifs

Contact

Site : www.ebtp.fr

Tel : **05.61.37.73.79**

06.71.91.27.09

Mail : administratif@ebtp.fr

Accessibilité

Peut être adaptée / Etude au cas par cas / Fiche PSH voir site web

Formation en Présentiel

Modalités d'évaluation

Validation des acquis de formation = QCM (évaluation entre compétences attendues dans les arrêtés de compétences et celles observées)

Documents délivrés

Attestation de formation stipulant dates de présence au formation et avis de "réussite avec succès" ou non des acquis formation. Conformément à l'arrêté du 24 Décembre 2021, modifiant l'arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de formations

Méthodes mobilisées

Théorie - Cours et exercices appuyés sur support informatique et papier.

Moyens matériels - Vidéo projection, plateau technique ...

Moyens humains - Formateur intervenant qualifié pratiquant, ayant exercé dans le domaine.

Documentation - Un support de cours papier format "A4" relié, reprenant l'essentiel de la formation est remis au stagiaire.

JOUR 1- Matin (4 heures)

1. Les généralités sur le bâtiment : l'analyse des configurations thermiquement défavorables pour les locaux au sein de l'immeuble.
2. La thermique du bâtiment : le diagramme de l'air humide.
3. L'enveloppe du bâtiment.

JOUR 1 – Après Midi (4 heures)

4. Les systèmes :
 - les différents systèmes de chauffage, de refroidissement, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et d'éclairages dans les bâtiments à usage principal autre que d'habitation et les parties communes des immeubles ;
 - les chaufferies : fonctionnement, sécurité, performances ;
 - les auxiliaires des différents systèmes ;
 - les notions de prévention des risques liés aux légionnelles ;
 - l'équilibrage des réseaux de distribution ;
 - les principaux équipements collectifs de chauffage, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et ceux utilisés pour contrôler le climat intérieur ;
 - les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique des systèmes des bâtiments ;
 - les notions de conditionnement d'air et de distributions hydraulique et aéraulique ;
 - les centrales de traitement d'air : mélange, filtration, humidification, chauffage, refroidissement, déshumidification, etc.

JOUR 2 – Matin (4 heures)

5. Les textes réglementaires :
 - Les dispositions de sécurité et de santé applicables aux lieux de travail liées au sujet de la performance énergétique.
 - Rappel de la terminologie, et révision des connaissances de base en thermique (*déperditions, renouvellement air, fuites, apports solaires, ...*),
 - Le cadre réglementaire : textes de référence, réglementation en vigueur, RT 2012 au 1er janvier 2013* (*28 octobre 2011 pour les bâtiments à usage d'habitation en zone ANRU et logements sociaux),
 - Résistance thermique (coef U) des matériaux composant l'enveloppe du bâtiment (*planchers, murs, parois de baie...*).

JOUR 2 – Après Midi (4 heures)

- Méthodologie de calcul de la performance énergétique intégrant les éléments tels que les installations de chauffage et de refroidissement, les installations d'éclairage, l'emplacement et l'orientation du bâtiment, la récupération de la chaleur, etc...
- Rapport type de diagnostic et réalisation d'études de cas pratiques,
- Logiciel d'aide aux levées techniques sur site jusqu'à l'édition du rapport de mission DPE I (émission d'un rapport selon un scénario exemple de mission).

Contrôle de connaissances (QCM) pour vérification des acquis



Conformément à l'arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de formations.